

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2013

Sur convocation du 19 avril, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 29 avril, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : MM. Bernard SEIGLE – Yves GUILLOTTE – Mmes Pascale LHOMME – M-Noëlle MEGEVAND – Christiane MICHEL – Hélène ORBE – MM. Jean BARDET – Christian BOCQUET – Guy PHILIPPE –

Pouvoirs : Mme Jacqueline CECCON à M. Yves GUILLOTTE – Mme Claudine CHAMPION à Mme Christiane MICHEL – M. Olivier COUET à Guy PHILIPPE –

Absents : MM Daniel BALLEYDIER – Alexandre VALZ-BLIN –

Secrétaire de séance : M. Guy PHILIPPE

La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Concernant le point sur les tarifs du transport scolaire, Hélène ORBE précise son intervention sur le fait que la commission finances ne s'est pas réunie à ce sujet et qu'une commission devra se réunir pour faire le point sur ce service.

Bernard SEIGLE propose au conseil municipal de rajouter en point 8 à l'ordre du jour, le renouvellement du bail avec le Club Annécien du Chien de Travail (CACT) : accord à l'unanimité.

## **I. TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE 2013** (DCM N° 13/20)

Monsieur Bernard SEIGLE présente au conseil municipal les travaux de renforcement de voirie prévus pour 2013 :

- route des Crêts (entre la rte d'Arthaz et le chemin des Ecureuils) : renforcement de chaussée
- route de Champfleury : purge de chaussée
- divers renforcements localisés

### **Coût des travaux**

Travaux HT.....	32 141 €
Maîtrise d'œuvre HT.....	1 687 €
TOTAL HT.....	33 828 €
T.V.A. 19,6 %.....	6 630 €
<b>TOTAL TTC.....</b>	<b>40 458 €</b>

### **Plan de financement prévisionnel**

Fonds départemental pour le développement des Territoires .....	16 914 €
Autofinancement .....	23 544 €

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

- approuve les travaux,
- décide d'intégrer ces travaux dans le dossier de consultation des entreprises « Travaux 2013 » sous forme de procédure adaptée,
- autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- sollicite auprès du conseil général une aide sur le Fonds départemental pour le développement des Territoires et autorise le maire à signer les pièces de demande de subvention.

## **II. TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTE DES CRÊTS** (DCM n° 13/21)

Monsieur Bernard SEIGLE présente au conseil municipal les travaux de sécurisation du carrefour Rte des crêts/rte d'Arthaz mettant en œuvre une signalisation horizontale et verticale.

### **Coût des travaux**

Travaux HT.....	5 176 €
Maîtrise d'œuvre HT.....	272 €
TOTAL HT.....	5 448 €
T.V.A. 19,6 %.....	1 087 €
<b>TOTAL TTC.....</b>	<b>6 635 €</b>

### **Plan de financement prévisionnel**

Fonds départemental pour le développement des Territoires .....	1 090 €
Amendes de police .....	1 634 €
Autofinancement .....	3 911 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux,
- décide d'intégrer ces travaux dans le dossier de consultation des entreprises « Travaux 2013 » sous forme de procédure adaptée,

- autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- sollicite auprès du conseil général
  - \* une aide sur le Fonds départemental pour le développement des Territoires et autorise le maire à signer les pièces de demande de subvention.
  - \* une aide au titre du produit des amendes de police pour l'année 2013 dans le cadre du financement des opérations de sécurité.

### III. TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES 2013 (DCM N°13/22)

Monsieur Bernard SEIGLE présente au conseil municipal les travaux sur le réseau d'eaux pluviales (reprofilage, création de fossés, pose de collecteurs, ...)

- route de Cercier (création de fossés)
- impasse de Grillon (fourniture et pose de caniveau)
- Route des Efrasses (pose d'un collecteur)
- route du Stade (remplacement d'un aqueduc, reprofilage des fossés, ...)
- route d'Arthaz – route des Crêts (pose d'un collecteur)
- impasse du Poirier Rouge (reprofilage et création d'un fossé)

#### Coût des travaux

Travaux HT.....	69 601 €
Maîtrise d'œuvre HT.....	3 356 €
TOTAL HT.....	72 957 €
T.V.A. 19,6 %.....	14 300 €
<b>TOTAL TTC.....</b>	<b>87 257 €</b>

#### Plan de financement prévisionnel

Fonds départemental pour le développement des Territoires .....	36 478 €
Autofinancement .....	50 779 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux,
- décide de lancer la consultation des entreprises sous forme de procédure adaptée,
- autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- sollicite auprès du conseil général une aide sur le Fonds départemental pour le développement des Territoires et autorise le maire à signer les pièces de demande de subvention,
- sollicite une aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2013.

### IV. CHEMINEMENT PIETON ROUTE DE CERCIER (Basset-Martinet) (DCM N°13/23)

Monsieur Bernard SEIGLE présente au conseil municipal les travaux d'aménagement du cheminement piéton route de Cercier (entre la Croix de Martinet et Basset)

- cheminement piéton continu de 2 m de large aménagé entre la route du Chef-Lieu et le chemin du Martinet assurant la liaison entre les 2 hameaux,
- réaménagement de l'arrêt de car.

#### Coût des travaux estimatif

Travaux HT.....	71 013 €
Maîtrise d'œuvre HT.....	3 018 €
TOTAL HT.....	74 031 €
T.V.A. 19,6 %.....	14 510 €
<b>TOTAL TTC.....</b>	<b>88 541 €</b>

#### Plan de financement prévisionnel

Fonds départemental pour le développement des Territoires .....	20 515 €
Amendes police .....	9 000 €
Aide au titre de la réserve parlementaire.....	15 000 €
Autofinancement .....	29 516 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve les travaux,
- décide d'intégrer ces travaux dans le dossier de consultation des entreprises « Travaux 2013 » sous forme de procédure adaptée,
- autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- sollicite auprès du conseil général une aide sur le Fonds départemental pour le développement des Territoires et autorise le maire à signer les pièces de demande de subvention,
- sollicite auprès du conseil général une aide au titre du produit des amendes de police pour le financement des opérations de sécurité,
- sollicite une aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2013.

**V. AMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE** (DCM N° 13/24)

Monsieur Bernard SEIGLE présente au conseil municipal les travaux d'aménagement des abords du stade

- réaménagement du parking,
- création de cheminements piétons pour l'accès aux salles et vestiaire,
- renforcement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- mise en place de 4 conteneurs semi-enterrés (tri sélectif)
- reprise des eaux pluviales et réhabilitation des drainages
- remise à niveau de l'éclairage public.

Coût des travaux

Travaux HT.....	111 277 €
Maîtrise d'œuvre HT.....	5 842 €
TOTAL HT.....	117 119 €
T.V.A. 19,6 %.....	22 955 €
TOTAL TTC.....	140 074 €

Plan de financement prévisionnel

Fonds départemental pour le développement des Territoires.....	42 060 €
Amendes de police.....	9 000 €
Aide au titre de la réserve parlementaire.....	15 000 €
Autofinancement.....	74 014 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve les travaux,
- décide d'intégrer ces travaux dans le dossier de consultation des entreprises « Travaux 2013 » sous forme de procédure adaptée,
- autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- sollicite auprès du conseil général une aide sur le Fonds départemental pour le développement des Territoires et autorise le maire à signer les pièces de demande de subvention,
- sollicite auprès du Conseil Général une aide au titre du produit des amendes de police pour le financement des opérations de sécurité,
- sollicite une aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2013.

**VI. AMENAGEMENT DES ABORDS DES SERVICES TECHNIQUES** (DCM N° 13/25)

Monsieur Bernard SEIGLE présente au conseil municipal les travaux d'aménagement des abords des services techniques :

- aménagement d'une dalle pour la benne,
- création d'une aire de lavage,
- pose de fourreau en attente de l'éclairage public,
- construction d'un chemin piéton (liaison écoles),
- revêtement bitumineux.

Coût des travaux

Travaux HT.....	113 511 €
Maîtrise d'œuvre HT.....	5 959 €
TOTAL HT.....	119 470 €
T.V.A. 19,6 %.....	23 416 €
<b>TOTAL TTC.....</b>	<b>142 886 €</b>

Plan de financement prévisionnel

Fonds départemental pour le développement des Territoires.....	44 735 €
Aide au titre de la réserve parlementaire.....	15 000 €
Autofinancement.....	83 151 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux,
- décide d'intégrer ces travaux dans le dossier de consultation des entreprises « Travaux 2013 » sous forme de procédure adaptée,
- autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- sollicite auprès du conseil général une aide sur le Fonds départemental pour le développement des Territoires et autorise le maire à signer les pièces de demande de subvention,
- sollicite une aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2013.

**VII. CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF 74) DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON BLANDIN ET DU PARKING** (DCM N° 13/26)

Bernard SEIGLE rappelle au conseil municipal que la commune a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour l'acquisition de la maison BLANDIN et du terrain attenant. Une convention a été signée le 10 avril 2012 entre l'EPF 74 et la commune pour une durée de portage de 10 ans. Cette convention stipule : *l'EPF 74 étant propriétaire du bien, la commune s'engage à ne pas faire usage du bien, à ne pas le louer, à ne pas entreprendre de travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF 74. Si la commune en fait la demande, une convention de mise à disposition du bien sera réalisée entre elle et l'EPF 74.*

Cette convention sera établie à des fins de préservation des biens mis à disposition, mais également afin de permettre à la Commune d'utiliser, de louer ou encore d'effectuer certains travaux préparatoires au projet.

L'EPF 74 met à la disposition de la commune l'ensemble du bâtiment et du terrain à titre gratuit et immédiat. La commune s'engage à prendre en charge la gestion, l'entretien, la mise en sécurité des biens pendant toute la durée du portage sachant que les biens considérés restent la propriété de l'EPF 74.

Dans l'attente de son affectation définitive, la commune est autorisée, sous son contrôle et sous sa responsabilité :

- à procéder à tous travaux de rénovation, aménagement, démolition ou dépollution,
- et/ou à en faire usage,
- et/ou à le louer sous sa responsabilité,
- à en assurer l'entretien courant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- sollicite la mise à disposition de la maison BLANDIN et du terrain attenant par l'EPF 74,
- autorise le maire à signer la convention établie à des fins de préservation des biens mis à disposition, et afin de permettre la commune d'utiliser, de louer ou encore d'effectuer les travaux nécessaires.

#### **VIII. RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LE CLUB ANNECIEN DU CHIEN DE TRAVAIL** (DCM N°13/27)

M. Bernard SEIGLE informe le conseil municipal que le bail avec le Club du Chien de Travail (C.A.C.T.) arrivait à échéance le 28 février 2013.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler le bail au Club du Chien de travail, pour une durée de 9 ans,
- le contrat devra inclure la clause suivante : *"Le Club du Chien de Travail s'engage à accepter, sauf en cas d'utilisation par lui-même, toute demande de prêt du terrain de la part des associations, étant bien entendu qu'il sera restitué en bon état."*
- dit que l'indice de base du calcul de fermage demeure inchangé,
- précise que les frais d'enregistrement seront supportés par le CACT.

#### **IX. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES – ANNEE 2013**

Vu l'article 265 du Code de Procédure pénale (partie législative),

Vu l'arrêté préfectoral n°2013093-0006 du 3 avril 2013 fixant la répartition des jurés d'assises entre les communes du département de la Haute-Savoie,

Vu la circulaire préfectorale du 3 avril 2013 relative à l'élaboration de la liste des jurés d'assises pour 2013,

Il est procédé au tirage au sort de 3 personnes sur la liste électorale de CHOISY pour être inscrites sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2013 :

1. Simon MERMINOD
2. Jérémy MEO
3. Stéphanie FILLION-ROBIN

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.*